



RAPPORT ANNUEL 2019-2020



Alliance nationale
de l'industrie musicale



SOMMAIRE

1.

CONTEXTE

2.

REPRESENTATION

3.

CONCERTATION

4.

PROFESSIONNALISATION

5.

DEVELOPPEMENT D’AFFAIRES

6.

RAPPORT FINANCIER

7.

REMERCIEMENTS

Ce rapport est présenté sous les axes de la nouvelle planification stratégique de l’ANIM. Bien que la planification stratégique n’ait qu’été complétée qu’au printemps 2020 et entrée en vigueur à l’automne 2020, nous avons choisi de présenter les activités de 2019–2020 sous les mêmes grandes rubriques.

Bonne lecture.



CONTEXTE

Mot du Président

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous, en tant que porte-parole de notre organisme nationale l'ANIM, et ce au nom de mes collègues au conseil d'administration. L'année 2019-2020 a été et sera une année marquée dans nos mémoires pour très longtemps. Ce fut une année qui a fait voir toutes les saisons du défi. Nous avons subi un dur hiver avec le départ de la direction générale, M. Benoit Henry. Un départ qui a marqué l'organisme de façon particulière. M. Henry a été le premier directeur général de l'ANIM depuis sa création. Il a su accompagner et guider notre association pendant plus de 16 ans avec fidélité, intégrité et audace. Il a vu, souvent bien avant le reste de nous, les changements venir et a été à l'écoute de nos griefs pour mieux porter les demandes des membres. D'ailleurs, au nom du conseil d'administration et de tous les membres de l'Association, nous remercions M. Henry pour ses années de services au sein de notre organisme. Si l'ANIM est devenue ce qu'elle est aujourd'hui c'est en grande partie grâce à la contribution de Benoit. Devoir remplacer une direction générale n'est jamais une tâche simple. Bien qu'ardu, les membres de notre conseil d'administration ont affronté cet enjeu en mettant la main à la pâte. Je les salue.

Cet hiver a été marqué non seulement par la perte d'une direction générale, mais également marqué par le dépôt officiel de notre cas contre le CRTC, par une nouvelle planification stratégique et finalement par l'arrivée de la pandémie.

Nous naviguons des temps incertains, des temps où notre industrie et ses revenus s'effondrent. Une industrie où créer et réinventer doivent coexister pour assurer une pérennité. L'ANIM a su au cours des derniers mois être à l'écoute de vos réalités pour ainsi porter vos récriminations et continuera de vous accompagner dans la conception de nos réussites.

Le rapport annuel que vous lirez aujourd'hui est une photo fixée dans le temps, dans un temps de changements constants et dans un temps d'incertitude. Il vous présentera les grandes lignes des activités de la dernière année. Sans ressources humaines et à l'encontre des vents parfois frisquets de la saison, l'ANIM a tout de même su travailler pour faire avancer plusieurs dossiers grâce entre autres au soutien de ses partenaires financiers : Musicaction, Patrimoine canadien, Conseil des arts du Canada et le gouvernement du Québec.

Notre printemps est arrivé en avril avec l'éclosion d'un bourgeon, notre nouvelle direction générale, Mme Clotilde Heibing à qui nous avons souhaité la bienvenue en avril dernier. Malgré que les activités contenues dans ce rapport ne découlent pas nécessairement de ses actions, nous avons déjà pu constater, depuis son entrée en poste, l'impact de son travail, de sa vision, de son innovation et de son énergie contagieuse. Nous sommes tous très fortunés de te compter parmi nous. L'été promet bien !

L'année qui est derrière nous nous propulse vers une métamorphose où tout comme la chenille au printemps qui se fait un cocon pour se refaire une beauté, je suis encouragé d'entreprendre cette nouvelle saison vers de nouvelles façons de collaborer et développer notre secteur. Soyons courageux, résilients, ambitieux et ouverts à repenser notre industrie. À nous de semer les nouvelles graines dans ce sol des plus riche pour récolter le fruit de notre labeur. Je suis fier de vous, de nous ! Maintenant, regardons éclore cette nouvelle mouture dans ce nouveau champ et récoltons !



José Bertrand, Président



CONTEXTE

Conseil d'administration 2019–2020

José Bertrand - présidence
Natalie Bernardin - vice-présidence et antenne Ontario
Matthieu Damer - trésorier-secrétaire et antenne Ouest
Leslie Cortes - administratrice
Jean Surette - administrateur
Nathalie Kleinschmit - administratrice
Guyaumme Boulianne - administrateur et antenne Acadie

Mission

L'ANIM s'est donné comme mission de participer et de veiller activement à la consolidation, à la croissance, et à l'épanouissement de l'industrie musicale des communautés francophones et acadiennes tout en appuyant les efforts de ses membres dans l'atteinte de leurs objectifs individuels et collectifs.

Vision

Une industrie musicale francophone viable, durable, mobilisée, rayonnante et représentative des communautés francophones et acadienne.

Profil

À titre de porte-parole de l'industrie musicale des communautés francophones et acadiennes, l'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) représente ses membres auprès des instances publiques et parapubliques et offre des services de développement, d'information, de publication, de promotion et de perfectionnement.

À travers ses membres, l'ANIM représente et œuvre auprès de l'ensemble des artistes, des artisans et des professionnels évoluant dans le secteur de la chanson et musique des communautés francophones et acadiennes.

Membres votants 2019–2020

Ouest: 100 Nons, MB – Manitoba Music, MB – Production Normand, SK – Conseil Culturel Fransaskois, SK – Regroupement Artistique Francophone de l'Alberta, AB – Conseil Culturel et Artistique Francophone de la CB, CB – CCFV, BC – Réseau des grands espaces, CB – Société Chant Ouest – Chapeaux, MB – PrairieMix, MB.

Acadie: AAPNB, NB – Musique Nouveau-Brunswick, NB – Fédération Culturelle et Artistique de la N-E, NE – Fédération Culturelle de l'IPE, IPE – Le Grenier musique, NB – Radarts, NB – Productions Carole Chouinard, NB – Fédération Francophone de TNL, TNL

Ontario: APCM – ARC du Canada – Armure du son – Lafab Musique – Intello-Productions – Groupe JKB Réseau Ontario – Les Éditions les ailes du nord – Folie Express Productions – Les Productions Roche bleue – BODB Entertainment – 36 Mile – PB5 Productions – Amixie Solutions

Québec: 123 go Productions

2.

REPRESENTATION

CRTC

En 2013, le CRTC a prononcé une décision sur un renouvellement de licence de Sirius XM. Lors de ce renouvellement, plusieurs infractions à la loi sur les langues officielles ont eu lieu. L'ANIM a engagé un processus de réflexion, qui a éventuellement mené à notre plainte officielle déposée en cours contre le CRTC. Cette plainte est soutenue par le Programme de contestation judiciaire actuellement et est défendue par l'équipe d'avocats de la firme Juristes Power.

L'ANIM veille à la gestion est l'avancement du dossier avec les avocats. En 2019-2020, l'ANIM a cherché à informer ses membres pour les sensibiliser sur le dossier, particulièrement pour faire comprendre l'impact concret que peut avoir ce dossier malgré qu'il peut souvent paraître obscur. La francophonie canadienne, entreprises et artistes, devons-nous battre pour nos droits linguistiques prévus à la Charte et à la Loi sur les langues officielles. Le manque à gagner de 2,3 M \$, c'est un manque à gagner pour tous les Canadiens qui n'ont pas pu découvrir nos talents musicaux des communautés francophones et acadiennes. Notre objectif au bout du compte est de clarifier les obligations du CRTC à l'égard de la Loi sur les langues officielles, plus spécifiquement ce que nous entendons par « mesures positives » et d'avoir une meilleure redevance de leur part envers les CLOSM.

Voici quelques points importants que l'ANIM a voulu partager avec ses membres :

- . Le CRTC accorde les licences de radiodiffusion au Canada et fixe des obligations aux radiodiffuseurs
- . Les radiodiffuseurs canadiens doivent contribuer financièrement chaque année à Musicaction ou Factor au titre du développement des contenus canadiens (DCC).
- . En 2013, le CRTC a pris une décision importante concernant la radio de Sirius XM. Le résultat de cette décision a été un partage inégal des contributions de la radio satellite Sirius XM envers Musicaction (industrie francophone) et Factor (industrie anglophone).
- . La Loi sur les langues officielles oblige les instances gouvernementales à prendre des mesures positives** pour que les droits des minorités francophones et les anglophones (au Québec) soient protégés et respectés. Le CRTC a manqué à ses obligations de consulter/informer et d'adopter des mesures positives au moment du renouvellement de la licence de Sirius (Infraction de la partie 4 et la partie 7 de la loi). Lorsque les intérêts de l'industrie musicale sont en jeu, l'ANIM intervient auprès du CRTC.
- . La décision de 2013 a causé un manque à gagner estimé à 2,3 M de dollars uniquement pour l'industrie musicale des communautés francophones et acadiennes sur une période de 5 ans.
- . L'ANIM poursuit le CRTC en Cour fédérale en espérant clarifier les obligations du CRTC envers les communautés francophones et acadiennes et demande une compensation financière qui serait réinvestie dans le développement de talents musicaux au sein des communautés francophones et acadiennes.

LIENS IMPORTANTS

**mesures positives : des mesures visant à remplir l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et à appuyer leur développement.

Lien vers la loi : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>

Article ONfr+ sur le jugement Gascon : <https://onfr.tfo.org/tag/jugement-gascon/>



2.

REPRESENTATION

Groupe de travail Chanson musique

Chaque année, l'ANIM copréside une rencontre d'un groupe de travail Chanson-musique avec le Fond de la musique du Canada. Cette rencontre rassemble les membres du conseil d'administration de l'ANIM (qui représente une variété de types de membres et multiples régions) et différents représentants des institutions fédérales qui financent le secteur. Ceci comprend, mais ne se limite pas à Musicaction, Conseil des arts du Canada, Centre national des arts, CRTC, Patrimoine canadien - Présentation des arts du Canada, Radio-Canada, etc. Ces rencontres servent à, dans un premier temps, faire un bilan sur la dernière année, constater les impacts et progrès ainsi que de mettre la lumière sur les défis et lacunes pour notre secteur. Dans un deuxième temps, elle sert aussi de sensibiliser et échanger sur les ponts à construire entre nous, entre eux et de se mettre d'accord sur certaines priorités pour l'année.

Fédération culturelle canadienne-fr

L'ANIM est fière de représenter au sein de la Fédération, le secteur musical au Conseil national. La relation entre l'ANIM et la FCCF a été particulièrement stratégique dans un moment où l'ANIM s'est retrouvé sans direction générale. Nous remercions l'appui de la FCCF à la fois dans le dossier du CRTC ainsi que dans la recherche d'une nouvelle direction générale.



3.

CONCERTATION

Présence et rencontre à des événements

L'ANIM essaie d'assurer une présence aux divers événements rassembleurs de notre industrie, à la fois pour appuyer nos membres, réseauter avec les acteurs clés et assurer d'être à l'affût des tendances et des défis particuliers de nos membres.

L'ANIM utilise cette présence souvent pour tenir des rencontres de tables de l'industrie de la musique en marge de l'événement régional. Ces tables sont des outils qui permettent à l'ANIM de se concerter avec ses membres sur le terrain. Cette représentation est souvent assurée par notre direction générale et/ou notre présidence.

En 2019-2020 l'ANIM a été présent aux événements suivants :

- Chante Ouest à Edmonton : Benoit Henry (direction générale)
- Contact Ouest à Edmonton : Benoit Henry (direction générale)
- Francofête à Moncton : José Bertrand (présidence)
- Contact Ontariois à Ottawa : José Bertrand (présidence)
- Rideau à Québec : José Bertrand (présidence)
- Forum des membres de la F.C.C.F. : José Bertrand (présidence)



4.

PROFESSION- NALISATION

Formation APEM à Moncton

L'ANIM est très fière d'avoir pu réaliser cette première formation des membres en partenariat avec l'Association professionnelle des Éditeurs musicaux (APEM) et Musicaction. Cette formation a été une réponse à une demande qui se faisait entendre depuis de nombreuses années. Comme la Francophonie canadienne ne dispose pas forcément de beaucoup d'éditeurs, l'ANIM comprend que l'accès à la formation et l'accréditation demeure un frein pour nos membres et nos futurs membres de passer à l'acte de devenir éditeur.

Grâce à cette formation, plus d'une douzaine d'entreprises et organismes ont pu suivre un bootcamp leur permettant d'avoir une meilleure maîtrise du métier. Ce premier partenariat a été déterminant, car il mènera l'ANIM et l'APEM vers de futures collaborations pour 2020-2021.

Rencontres qui chantent

Depuis plus de 15 ans, l'ANIM réalise une résidence artistique en partenariat avec le Village en chanson de Petite Vallée. Accompagnés des mentors Gaëlle et Jipé Dalpé, une dizaine d'artistes des quatre coins du pays ont pu profiter des formations offertes. Ce projet permet de contribuer à la croissance des carrières comme celles de Lisa Leblanc, Caroline Savoie, Marie-Clo, Paul Cournoyer, Shawn Jobin.

Les artistes des communautés francophones et acadiennes :
Guyaume Boulianne, Joanne Morra, Trésor Otshudi, Gabriel Cyr, David Robquin, Cristian de la Luna.

Les artistes du Québec : Guillaume Aubertin, Oliver Lessard et Benoit Côté.

Les artistes internationaux : Julia Charler, Pierre Dodet et Mathieu Kuzy.

Les artistes ont guidé par deux mentors, soit Gaëlle et JIPé, qui sont des formateurs réputés, habitués de Village en chanson de Petite-Vallée, et partie prenante aux Rencontres qui chantent depuis quelques années. De nombreuses nouvelles chansons ont été créées.



5.

DEVELOPPEMENT D'AFFAIRES

ECMA et WCMA

L'ANIM entretient des protocoles d'entente avec le ECMA et le WCMA. Cette dernière année, l'ANIM entretient des propos avec ses membres pour encourager une plus grande prise en main du terrain face à ces ententes. L'ANIM continuera à appuyer les deux régions (sur demande) afin de maintenir des ententes qui répondent aux attentes des membres.

Bootcamp APEM

*Malgré que ceci soit aussi sous la rubrique de formation, il s'agit également du développement d'affaires, création d'entreprises et services professionnels au sein du milieu.

Trille Or 2019

Lors du dernier Trille Or 2019 (Semaine de la musique francophone), l'ANIM a pu appuyer l'Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM) à travers de leur événement bisannuel Trille Or. Lors de cet événement, l'ANIM a commandité la portion des rencontres furtives de l'industrie. Ces rencontres style « speed dating » ont permise à multiples professionnels de se rencontrer et échanger. Plus de 60 professionnels du Canada et de l'international ont pris part à cette activité.



RAPPORT FINANCIER 1/12

**ALLIANCE NATIONALE
DE L'INDUSTRIE MUSICALE
(ANIM)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020



RAPPORT FINANCIER 2/12

ALLIANCE NATIONALE
DE L'INDUSTRIE MUSICALE
(ANIM)

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|-----------------------------------------------------|------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1 |
| États financiers | |
| État des résultats et de l'évolution de l'actif net | 3 |
| État de la situation financière | 4 |
| État des flux de trésorerie | 5 |
| Notes complémentaires | 6 |



6.

RAPPORT FINANCIER 3/12

1

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Marcel Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcel-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to





6.

RAPPORT FINANCIER 4/12

2

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 8 septembre 2020

6.

RAPPORT FINANCIER 5/12

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

3

| | 2020 | 2019 |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions et contributions (note 3) | 252 663 \$ | 216 593 \$ |
| Cotisations des membres et autres | 8 818 | 5 480 |
| Dons en services (note 4) | 2 667 | 5 000 |
| | 264 148 | 227 073 |
| CHARGES | | |
| <i>Programmation</i> | | |
| - Salaires, avantages sociaux et contractuels | 60 661 | 76 031 |
| - Frais de fonctionnement de bureau (note 4) | 19 681 | 19 523 |
| - Rémunération versée à des administrateurs | 16 598 | 2 500 |
| - Déplacements et séjour (représentation, concertation et développement) | 16 430 | 35 600 |
| - Cotisations | 1 627 | 1 399 |
| - Publicité et promotion | 157 | 13 854 |
| - Honoraires professionnels | 10 589 | 14 033 |
| | 125 743 | 162 940 |
| <i>Projets spéciaux</i> | | |
| - Honoraires et cachets | 35 229 | 17 462 |
| - Déplacements, rencontres et formation | 19 302 | 22 577 |
| - Les Résidences à Petite-Vallée | 9 114 | 19 500 |
| - Publicité, promotion, bulletin et autres | 455 | 4 131 |
| - Programme de contestation judiciaire | 59 447 | - |
| | 123 547 | 63 670 |
| | 249 290 | 226 610 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 14 858 | 463 |
| ACTIF NET NÉGATIF AU DÉBUT | (24 510) | (24 973) |
| ACTIF NET NÉGATIF À LA FIN | (9 652) \$ | (24 510) \$ |



6.

RAPPORT FINANCIER 6/12

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

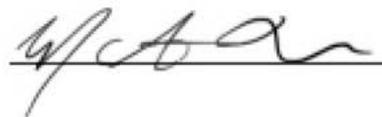
31 MARS 2020

4

| | 2020 | 2019 |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse | 8 009 \$ | 12 309 \$ |
| Encaisse en fiducie | 65 553 | - |
| Débiteurs (note 5) | 10 907 | 8 319 |
| Subventions et contributions à recevoir (note 6) | 3 250 | 16 250 |
| | 87 719 \$ | 36 878 \$ |
| PASSIF | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs (note 8) | 17 188 \$ | 48 996 \$ |
| Subventions et contributions reportées (note 9) | 80 183 | 12 392 |
| | 97 371 | 61 388 |
| ACTIF NET NÉGATIF | | |
| Non affecté | (9 652) | (24 510) |
| | 87 719 \$ | 36 878 \$ |

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

6.

RAPPORT FINANCIER 7/12

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

5

| | 2020 | 2019 |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 14 858 \$ | 463 \$ |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement : | | |
| Encaisse en fiducie | (65 553) | - |
| Débiteurs | (2 588) | 906 |
| Subventions et contributions à recevoir | 13 000 | (875) |
| Créditeurs | (31 808) | 2 619 |
| Subventions et contributions reportées | 67 791 | 12 392 |
| | (19 158) | 15 042 |
| | (4 300) | 15 505 |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Variation nette de l'emprunt bancaire | - | (7 900) |
| Remboursement de l'effet à payer | - | (10 000) |
| | - | (17 900) |
| DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | (4 300) | (2 395) |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | 12 309 | 14 704 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | 8 009 \$ | 12 309 \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



6.

RAPPORT FINANCIER 8/12

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

6

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'ANIM a pour mission de contribuer à la consolidation et à la croissance du disque et du spectacle musical de l'espace francophone canadien.

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'ANIM est exemptée d'impôt selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits découlant des cotisations des membres et des autres produits sont constatés dans la période au cours de laquelle ils se rapportent.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Apports en services

L'organisme comptabilise les apports en services lorsque leur juste valeur peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable, qu'ils sont utilisés dans le cours normal de la programmation et des projets spéciaux et qu'ils auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport. Les apports en services sont alors comptabilisés à leur juste valeur.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leurs juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.



6.

RAPPORT FINANCIER 9/12

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

7

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises. Au cours des exercices clos le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019, aucune acquisition d'immobilisations n'a été comptabilisée en charge à l'état des résultats.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

6.

RAPPORT FINANCIER 10/12

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

8

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

| | 2020 | 2019 |
|----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Programmation | | |
| <i>Ministère du Patrimoine canadien</i> | | |
| Programme d'appui aux langues officielles ^(a) | 101 205 \$ | 126 960 \$ |
| Remboursement de déplacements | 1 495 | 3 525 |
| <i>Conseil des arts du Canada</i> | | |
| Aide annuelle | 18 000 | 18 000 |
| <i>Musicaction</i> | | |
| Promotion | 5 000 | 6 000 |
| | 125 700 | 154 485 |
| Projets spéciaux | | |
| <i>Ministère du Patrimoine canadien</i> | | |
| Programme de contestation juridique | 59 447 | - |
| Rencontres qui chantent ^(a) | 25 755 | 23 500 |
| <i>Musicaction</i> | | |
| Rencontres qui chantent | 18 000 | 18 000 |
| Perfectionnement professionnel | 13 761 | 2 608 |
| <i>Secrétariat du Québec aux relations canadiennes</i> | | |
| Rencontres qui chantent | 10 000 | 10 000 |
| <i>Conseil des arts de l'Ontario</i> | | |
| Rencontres qui chantent | - | 4 542 |
| Bourse Rideau | - | 3 458 |
| | 126 963 | 62 108 |
| | 252 663 \$ | 216 593 \$ |

^(a) L'organisme a reçu une contribution de 126 960 \$ du Programme d'appui aux langues officielles pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (2019 : 126 960 \$). Une portion de cette contribution a été allouée au projet Rencontres qui chantent.

4. DONS EN SERVICES

Les charges afférentes aux dons reçus de 2 667 \$ (2019 : 5 000 \$) sous forme de services sont présentées sous la rubrique « Frais de fonctionnement de bureau ».

6.

RAPPORT FINANCIER 11/12

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

9

5. DÉBITEURS

| | 2020 | 2019 |
|------------------------------------|------------------|-----------------|
| Comptes clients | 4 688 \$ | 1 400 \$ |
| Taxes à la consommation à recevoir | 6 219 | 6 919 |
| | 10 907 \$ | 8 319 \$ |

6. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

| | 2020 | 2019 |
|--------------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| <i>Musicaction</i> | | |
| Perfectionnement professionnel | 3 250 \$ | 3 750 \$ |
| Rencontres qui chantent | - | 9 000 |
| Promotion | - | 1 500 |
| <i>Secrétariat du Québec aux relations canadiennes</i> | | |
| Rencontres qui chantent | - | 2 000 |
| | 3 250 \$ | 16 250 \$ |

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$ qui porte intérêt au taux de 7,95 %. Au 31 mars 2020, la marge de crédit est inutilisée.

8. CRÉDITEURS

| | 2020 | 2019 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs et frais coursus | 15 240 \$ | 32 992 \$ |
| Sommes à remettre à l'État | 1 948 | 16 004 |
| | 17 188 \$ | 48 996 \$ |



6.

RAPPORT FINANCIER 12/12

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

10

9. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

| | 2020 | 2019 |
|-------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Solde au début | 12 392 \$ | - \$ |
| Plus : montants octroyés au cours de l'exercice | 320 454 | 228 985 |
| Moins : montants constatés à titre de produit | (252 663) | (216 593) |
| Solde de fin | 80 183 \$ | 12 392 \$ |

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

| | 2020 | 2019 |
|------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Patrimoine canadien (Programme de contestation judiciaire) | 65 552 \$ | - \$ |
| Secrétariat du Québec aux relations canadiennes | 8 000 | - |
| Musicaction | 6 631 | 12 392 |
| | 80 183 \$ | 12 392 \$ |

10. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

7.

REMERCIEMENTS



Se
re



Canada Council
for the Arts Conseil des arts
du Canada

Nos bailleurs de fonds

Nos partenaires

